

# ZOOM

## SUR LES ELECTIONS '80

### Manifeste électoral

#### Introduction

L'exploitation massive des ressources naturelles qui a conduit à la crise énergétique débattue au cours de la présente campagne électorale a introduit, dans les communautés du Canada, des systèmes économiques, des méthodes de production, des habitudes de consommation et des formes d'organisation du travail qui ont contribué à réduire l'originalité de ces communautés. Les francophones vivant dans les provinces à majorité anglaise ont été parmi les plus durement frappés.

Cette originalité, qui est tissée des mille et une caractéristiques propres à chaque collectivité, constitue pourtant une source de diversité enrichissante pour l'évolution saine et distincte de la pensée sociale, politique et économique du Canada et la capacité de notre pays de trouver des solutions innovatrices aux grands problèmes du jour.

A cette heure critique, donc, où le Canada est confronté aux crises économique et énergétique mondiales et à leurs

dangereuses répercussions diplomatiques, nous croyons qu'il serait inquiétant que le gouvernement central ne mette tout en oeuvre pour assurer le maintien et l'essor de tout ce qui peut contribuer à résoudre les problèmes de la nation.

En ce sens, il nous apparaît que les francophones hors Québec constituent une source d'énergie vitale. Le mouvement initié par la F.F.H.Q. vers un pouvoir d'initiative des communautés s'inscrit, en effet, au premier plan des tentatives mises de l'avant par des Canadiens pour faire face aux grands problèmes avec des solutions à dimension humaine.

Quel est le rapport entre les problèmes mondiaux et les préoccupations des francophones hors Québec?

Crise énergétique et crise économique ne font qu'un. Elles sont les manifestations dramatiques d'une réalité à laquelle font face les nations socialistes tout comme les nations capitalistes : la crise de croissance, le gigantisme, que dénonçait, en

**A cette époque de crise énergétique le Canada a besoin de notre énergie. Elle est unique et non-renouvelable !**

1972, le Club de Rome dont l'un des membres les plus convaincants fut Pierre-Elliott Trudeau.

Dans son rapport "Les limites à la croissance", le Club de Rome faisait état de la nécessité urgente de redéfinir les méthodes de production et de freiner la consommation des ressources non-renouvelables, sans quoi l'humanité se dirigerait inévitablement vers des catastrophes de dimension incontrôlable.

Les spécialistes en économie politique ont jugé sévèrement les solutions apportées par le Club de Rome et leur effet possible sur l'avenir. Tout de même, nous en retenons ceci : l'époque du gigantisme et du gaspillage des ressources irremplaçables doit être définitivement discontinuée.

Qu'en pense aujourd'hui Pierre-

Elliott Trudeau?

Et Joe Clark?

Et Ed Broadbent?

D'année en année, plus de gens acceptent les théories économiques qui se fondent sur une organisation du travail et de la production qui soit en harmonie avec l'environnement, avec les communautés et avec les besoins réels de l'être humain. On s'interroge quant aux aspects multiples du développement futur : énergie solaire ou nucléaire? Engrais naturels ou engrais à base d'importations pétrolières? On questionne l'organisation impersonnelle du travail qui nie les talents et les capacités individuelles et collectives. On recherche les moyens qui permettront aux travailleurs de s'épanouir par leur travail. Tout comme l'a fait le Club de Rome dans ses travaux sur les

"Dilemmes de l'humanité", Schumacher avec "Small is Beautiful", Illich avec "La convivialité" et combien d'autres, l'on cherche à trouver le lien entre les forces du passé et du présent et un avenir qui présente des défis superbes à l'humanité.

**Le défi d'avenir des francophones hors Québec**

C'est dans cette ligne de pensée que s'inscrit le mouvement lancé par la F.F.H.Q. vers un plus grand contrôle des institutions par les communautés francophones hors Québec. A titre de groupe de pression représentant ces francophones, la F.F.H.Q. demande :

Quelles formes de développement favoriseront nos communautés?

Quels modes d'organisation du travail avantageront la culture qui nous est propre et la langue qui nous distingue?

Comment pouvons-nous adapter l'activité économique aux projets culturels de notre collec-

tivité?

Comment pouvons-nous garder nos communautés tout en nous adaptant aux réalités économiques de demain?

La crise de croissance ayant contribué à réveiller les minorités du monde entier, où se situent les francophones hors Québec face aux autres minorités et face à la crise?

De quelle aide avons-nous besoin de la part des gouvernements, des entreprises privées, des secteurs coopératifs et bancaires pour atteindre nos objectifs?

Quelle est la volonté de ces gouvernements, entreprises et autres institutions de reconnaître en nous une force et une source de diversité essentielles au renouvellement de la pensée politique canadienne? Et en ce sens, quelles sont leurs responsabilités?

## Un problème ou une solution?

La F.F.H.Q. défend les intérêts des siens sans se leurrer. Aussi en tout temps, elle cherche des solutions démocratiques qui respectent les besoins de tous les citoyens. Ainsi, lorsque la F.F.H.Q. demande l'appui des gouvernements pour ses projets d'avenir, elle veut faire partie de la solution aux problèmes nationaux et mondiaux et se montre solidaire d'autres groupes qui offrent aussi des solutions. Pourquoi alors, le gouvernement central nous perçoit-il comme un problème?

#### LES SOLUTIONS

##### 1. Une nouvelle Constitution

Tout d'abord, la F.F.H.Q. propose au Canada d'adopter une Constitution réaliste et

moderne, qui encouragera, par des clauses précises, l'épanouissement des francophones hors Québec, et qui garantira leur droit à un pouvoir d'initiative per-

mettant aux communautés de reprendre le contrôle sur les institutions de leur choix.

A ce sujet, voici les positions les plus récentes des grands partis :

**PARTI CONSERVATEUR : JOE CLARK**

**Déclaration**  
Premièrement, le Parti progressiste-conservateur s'est engagé à garantir la protection et l'épanouissement des collecti-

vités minoritaires parlant l'une ou l'autre des langues officielles du Canada et saisit très bien toute la gravité des problèmes auxquels elles font face actuellement.

**Elections 1979**

##### Dans les faits

Le Parti Conservateur refuse, jusqu'à ce jour, d'accepter le principe des deux peuples fondateurs. De plus, son engagement à "garantir la protection et l'épanouissement des

collectivités minoritaires" exclu toute intention d'exercer de véritables pressions sur les gouvernements provinciaux. On n'a qu'à se souvenir que contrairement à ce que prétend M. Clark, il est le seul leader national à avoir refusé d'intervenir dans la crise scolaire de Penetanguishene (Ontario).

##### Déclaration

Deuxièmement, un gouvernement progressiste-conservateur prévoit

la création d'un mécanisme mutuellement satisfaisant dans le cadre duquel les représentants de groupes minoritaires tels que la F.F.H.Q. pourraient participer, à titre consultatif, à l'élaboration des politiques fédérales qui les touchent.

**Elections 1979**

(Suite p. 2)

(suite de la page 1)

### Un problème ou une solution?

#### Dans les faits

Une entente est en voie d'être conclue entre le gouvernement et la F.F.H.Q. La Commission conjointe comprendrait, entre autres, le Ministre d'Etat au développement économique, ainsi que des sous-ministres représentant les ministères à vocation économique et sociale.

#### Déclaration

Troisièmement, le Parti progressiste-conservateur s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue de garantir les droits linguistiques des minorités. Le Parti PC croit que ce serait une erreur d'abolir les garanties actuellement prévues dans la Constitution protégeant les minorités linguistiques (comme celles que renferme l'article 133 de l'A.A.N.B.). Le Parti PC estime que la protection constitutionnelle accordée aux groupes linguistiques minoritaires dans les secteurs de compétence provinciale, comme l'éducation, ne peut être obtenue que par l'assentiment et la collaboration des provinces. Il serait inutile d'imposer une solution fédérale unilatérale au problème.

Elections 1979

#### Dans les faits

Lors de la dernière réunion du comité fédéral-provincial permanent sur la révision constitutionnelle, le ministre responsable des Relations fédérales-provinciales, M. William Jarvis, a proposé aux provinces d'inscrire dans la Constitution canadienne des garanties linguistiques pour les minorités. Toutefois, de son propre dire, M. Jarvis n'a voulu que provoquer une discussion, évitant ainsi d'exercer des pressions qui intimideraient les provinces. Les garanties en question ne s'appliqueraient qu'aux institutions publiques non-religieuses au monde de l'éducation. Il n'a pas été question de droits collectifs.

#### Déclaration

Je crois que le respect des droits des minorités doit être l'une des pierres angulaires du fédéralisme canadien.

Elections 1979

#### Dans les faits

Le 7 janvier 1980, Joe

Clark met fin à son silence quasi-total sur la question constitutionnelle et annonce son intention de présenter un projet de réforme dès l'automne prochain et de convoquer à ce moment une conférence fédérale-provinciale.

Dans le document intitulé : "Cadre de référence pour le groupe de travail sur le renouvellement de la Fédération" et rédigé par le Sénateur Arthur Tremblay, la F.F.H.Q. constate, tel que prévu, l'absence du principe des deux peuples fondateurs et l'emphase sur le concept imprécis de la "diversité des peuples". Quel sera le principe à la base des engagements du Parti Conservateur?

Quant aux grands principes, la F.F.H.Q. entrevoit une contradiction possible et dangereuse entre le premier qui affirme, entre autres, que : le gouvernement fédéral a la responsabilité première du développement de l'identité canadienne; et le second, qui dit : les communautés, les régions et les provinces qui composent la diversité canadienne sont les premiers artisans de leur développement. Tout en reconnaissant que le document final apportera des précisions, la F.F.H.Q. craint que le parti PC n'évite le rôle de leadership que doit jouer le fédéral. Il ne faudrait pas que le parti PC avance de vagues principes et évite d'affronter la question fondamentale des deux peuples fondateurs et des responsabilités qui en découlent tant pour le gouvernement central que pour les gouvernements provinciaux.

#### PARTI LIBÉRAL : PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU

#### Déclaration

...Je tiens à répéter que nous nous battons sans relâche pour que les droits des minorités francophones et anglophones soient inscrits dans la constitution et soustraits à l'arbitraire des gouvernements aussi bien fédéral que provinciaux.

Elections 1979

#### Dans les faits

Le Parti libéral a l'intention d'inscrire

des droits pour les minorités de langues officielles dans la Constitution, mais se limite aux domaines de la langue et de l'éducation. Pas question de droits collectifs tels que le réclame la F.F.H.Q.

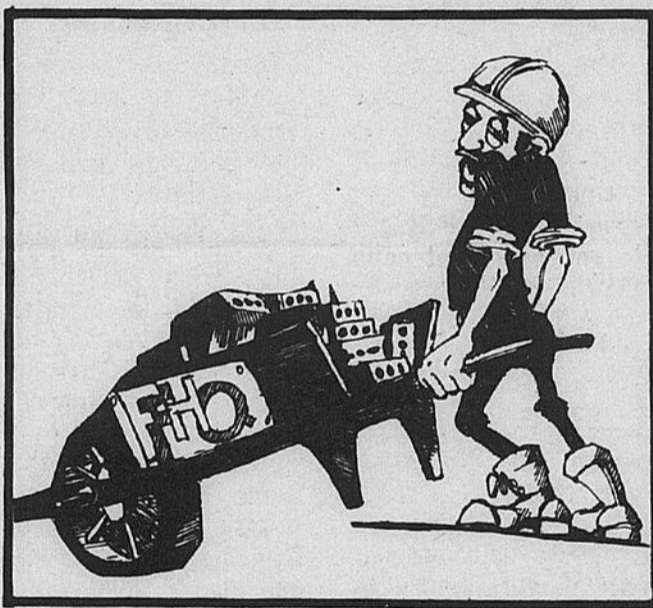
#### Déclaration

Le gouvernement libéral a essayé, à maintes reprises, d'établir les bases d'une consultation permanente avec la F.F.H.Q.

Elections 1979

#### Dans les faits

Jusqu'à ce jour, le Parti libéral refuse à la F.F.H.Q. une participation directe avec les ministres et sous-ministres dans une commission conjointe chargée de suggérer une politique globale de développement des communautés.



#### Déclaration

...Le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux doivent agir pour assurer le maintien et l'épanouissement du patrimoine linguistique et culturel des deux communautés de langue officielle.

Elections 1979

#### Dans les faits

Jusqu'à ce jour, M. Trudeau évite de faire face au problème de l'assimilation par le biais de l'économie ou de secteurs tels l'aménagement du territoire. Il se réfère constamment aux réalisations passées de son parti en matière linguistique et culturelle.

Par ailleurs, plusieurs députés libéraux, y compris leur chef Pierre-Elliott Trudeau, sont intervenus dans la crise scolaire de Penetanguishene (Ontario), confirmant ainsi la volonté du Parti libéral d'exercer des pressions

sur les gouvernements provinciaux afin de faire respecter les droits de la minorité.

Pour ce qui est de la présente campagne électorale, Pierre-Elliott Trudeau n'a pas l'intention de discuter de la réforme constitutionnelle.

De plus, rien ne nous indique qu'il changera son approche étroite au problème de l'assimilation.

S'il était réélu, M. Trudeau saurait-il proposer une politique de développement tel que Joe Clark semble vouloir le faire avec la F.F.H.Q.?

#### NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE : ED BROADBENT

#### Déclaration

Le NPD reconnaît la situation particulière

prochain, mais n'a donné aucune indication quant à la place qu'il réserve aux communautés de langue officielle.

En 1963, le NPD demandait aux provinces de reconnaître les droits linguistiques de leurs minorités, droits "égaux à ceux des Canadiens anglais du Québec". Depuis, ce fut un silence quasi-total sur la question des francophones hors Québec jusqu'au point où aujourd'hui, la F.F.H.Q. se demande si le NPD ne s'accroche qu'à des principes vides et imprécis.

#### Déclaration

Le NPD encourage la consultation avec les organismes vraiment représentatifs tels que la Fédération des francophones hors Québec qui parle au nom des francophones hors Québec.

Elections 1979

#### Dans les faits

Le NPD n'a présenté aucune proposition précise à cet effet. Lorsque son appui fut demandé par les Franco-Ontariens dans la crise scolaire de Penetanguishene (Ontario), le NPD n'a pas répondu à l'appel. Ed Broadbent a fait parvenir un télégramme en son nom personnel seulement.

#### Déclaration

Le NPD s'engage à faire appliquer rigoureusement la loi des langues officielles et à

contribuer le plus efficacement possible à la vie française hors Québec par le truchement du Secrétariat d'Etat pour encourager les provinces à maintenir ou à développer, là où le nombre le permet, à l'intérieur des systèmes d'enseignements respectifs, l'éducation dans la langue officielle minoritaire et l'enseignement dans la langue officielle seconde.

A cet égard, nous déplorons que le Programme de développement du bilinguisme ait subi des coupures de \$34 millions en 1979.

Les francophones devraient pouvoir aussi recevoir les fonds nécessaires du Secrétariat d'Etat pour leurs divers organismes culturels partout au Canada.

Elections 1979

#### Dans les faits

Ni cette déclaration du printemps 1979, ni les événements qui ont suivi ne démontrent que le NPD est conscient de la gravité du problème. Pour réduire les francophones hors Québec à une simple question d'éducation et d'organismes culturels, il faut en effet avoir une vision étroite et banale de la situation.

Ed Broadbent accepterait-il d'établir une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec s'il était Premier ministre?

Ce bulletin d'information, réalisé par la F.F.H.Q., a été inséré dans les journaux suivants : *La Voix acadienne* de l'Ile-du-Prince-Edouard; *Le Courrier* de la Nouvelle-Ecosse; *L'Évangéline* du Nouveau-Brunswick; *Le Droit*, *Bonjour chez nous*, *Le Rempart*, *Le Nord*, *Le Voyageur*, *Franco Tem*, *Le Carillon*, *Le Journal de Cornwall*, *Le Toronto Express* et *La Tribune* de l'Ontario; *La Liberté* du Manitoba; *L'Eau Vive* de la Saskatchewan; *Le Franco-albertain* de l'Alberta et *Le Soleil de Colombie* de la Colombie-Britannique.

Nous invitons tous les lecteurs à nous envoyer leurs commentaires ou à nous poser des questions à l'adresse suivante :

Fédération des francophones  
hors Québec  
1, rue Nicholas, pièce 1404  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B6  
Tél. : (613) 563-0311

## La F.F.H.Q. questionne les chefs

La F.F.H.Q. saisit l'occasion que lui fournit la présente campagne électorale pour adresser aux chefs des trois grands partis en lice les quelques questions suivantes :

### 1. LA CONSTITUTION

Une constante se dessine dans les projets de réforme constitutionnelle, y compris celui de Claude Ryan, qui inquiète profondément la F.F.H.Q.

Ou bien l'on soumet la reconnaissance des droits de la minorité de langue officielle à la bonne volonté des gouvernements provinciaux, ce qui équivaut quant à nous au génocide (c'est le cas du rapport Pépin-Robarts); ou bien l'on propose la confirmation constitutionnelle de nos droits linguistiques et éducatifs seulement (propositions des partis libéraux fédéral et québécois).

Jamais se soucie-t-on de proposer une réforme constitutionnelle qui apporte un appui global au problème de l'assimilation. Seule la F.F.H.Q. a pris soin de proposer l'inclusion, dans la constitution, de droits collectifs visant le contrôle des institutions et services par les communautés elles-mêmes (voir documents : "Pour ne plus être... sans pays" et "Position constitutionnelle de la F.F.H.Q.").

A la lueur de ces constatations et étant donné que jusqu'à présent aucun des trois partis n'a donné

suite à l'intérêt prétexté au cours de la campagne électorale de l'an dernier pour une rencontre avec la F.F.H.Q., afin d'examiner ses propositions constitutionnelles, nous demandons :

Engagez-vous votre parti à rencontrer la F.F.H.Q. pour discuter ses propositions constitutionnelles, afin que les francophones hors Québec aient la possibilité d'influencer et de participer aux décisions constitutionnelles qui définiront l'avenir du Canada? Si oui, quand?

### 2. COMMISSION CONJOINTE

Au moment de la dissolution du Parlement, la F.F.H.Q. allait conclure une entente avec le gouvernement, pour la création d'une Commission conjointe chargée d'élaborer la politique globale de développement des communautés francophones hors Québec.

Cette Commission réunirait les délégués de la F.F.H.Q., ainsi que des ministres et sous-ministres représentant les secteurs social et économique.

- La commission conjointe sera-t-elle mise sur pied si vous prenez le pouvoir?
- Respecterez-vous la représentation telle que proposée, c'est-à-dire :  
— délégation de la F.F.H.Q.  
— délégation de ministres et de sous-ministres

représentant les secteurs social et économique?

### 3. POLITIQUE GLOBALE

En matière de développement économique, la F.F.H.Q. croit qu'il est essentiel de promouvoir un développement dans lequel les communautés peuvent s'impliquer, un développement qui ne soit plus à la dimension quasi-exclusive des seules grandes corporations internationales.

Comme bien d'autres minorités, les francophones ont été victimes de la dépersonnalisation du travail où ils ont dû risquer leur langue, leur identité, voire leur survie comme peuple. Ils ont souvent dû quitter leur milieu, faute d'emplois.

- Quelles politiques et quelle législation sont considérées par votre parti pour préserver et encourager la vitalité économique des milieux francophones hors Québec en ayant à cœur l'épanouissement du français tant dans le milieu de travail que dans les autres activités de la communauté?
- Quelles pressions êtes-vous prêt à exercer sur les gouvernements provinciaux pour assurer aux communautés francophones l'appui dont elles ont besoin sur le plan économique? Quand et comment?

## Et le développement de nos communautés?

Depuis ses débuts, la F.F.H.Q. demande au gouvernement fédéral de participer avec elle à une commission conjointe chargée de penser une politique globale de développement des communautés. Cette politique refléterait concrètement la reconnaissance officielle des francophones hors Québec. La

commission réunira les délégués de la F.F.H.Q., des ministres représentant divers secteurs y compris le secteur économique, ainsi qu'un nombre de sous-ministres.

**A. Voici la position des partis sur la question de la commission conjointe :**

### Observations sur la position des partis

#### Parti Conservateur

La création de la commission conjointe et les composantes proposées par le gouvernement Clark (bonne représentation du secteur économique) indiquent une volonté non négligeable d'apporter des solutions variées au problème de l'assimilation.

De plus, en principe au moins, la tendance régionaliste du gouvernement Clark correspond à la volonté de la F.F.H.Q. de voir le pouvoir décentralisé et repris en main par les communautés.

S'il demeure Premier ministre, Joe Clark saura-t-il faire le pont entre le régionalisme qu'il favorise et une croissance du pouvoir des francophones hors Québec au sein de leurs communautés?

#### Parti Libéral

Centraliste, le Parti libéral a pourtant décidé, lorsqu'il était au pouvoir, de décentra-

liser certains ministères fédéraux, contribuant ainsi à la création d'emplois dans diverses localités et à la possibilité de travailler en français.

Serait-il prêt à élargir le cadre de cette initiative pour encourager, par d'autres moyens plus audacieux, la création de milieux de travail favorables au progrès culturel et linguistique des francophones minoritaires?

#### Le Nouveau Parti Démocratique

Le NPD voit dans la centralisation des pouvoirs à Ottawa la meilleure façon d'assurer une redistribution juste des richesses du pays.

M. Broadbent serait-il prêt à défendre une politique économique qui vise à soutenir les communautés francophones hors Québec et à créer des milieux de travail où le français serait la langue d'usage?

#### Le Parti Conservateur

Une entente de principe entre la F.F.H.Q. et le gouvernement canadien allait être conclue au moment de la dissolution du Parlement. Les pourparlers se poursuivent.

#### Le Parti Libéral

En 1977, les libéraux ont voulu amener la F.F.H.Q. à siéger sur un comité formé strictement de fonctionnaires. La F.F.H.Q. y a vu une tentative de réduire la gravité du problème des francophones hors Québec et a refusé de participer.

Pierre-Elliott Trudeau respectera-t-il les engagements de son prédécesseur s'il est élu le 18 février prochain?

#### Le Nouveau Parti Démocratique

S'il est élu, M. Broadbent respectera-t-il l'engagement de son prédécesseur?

#### B. Politique globale

Cette politique s'appuie sur des idées auxquelles nous croyons fermement :

- "Les collectivités doivent identifier elles-mêmes leurs besoins et doivent avoir la capacité de décider du degré de contrôle qu'elles veulent exercer sur leur existence."
- Pour ce faire, la francophonie hors Québec doit être confirmée dans des textes de loi qui lui permettront d'exercer un pouvoir d'initiative et de con-

trôler les secteurs de la vie qui lui semblent essentiels.

3. De groupes qui exercent des pressions sur les détenteurs du pouvoir, il nous faut devenir ceux qui détiennent une juste part de ce pouvoir.

4. Et pour cela, les gouvernements doivent nous donner des moyens, des outils de travail, des lois fédérales, provinciales et municipales." (1)

Entre autres, nous voulons :

En aménagement du territoire... la participation directe de représentants des francophones hors Québec à la définition de politiques de développement sélectives à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour encourager les familles francophones qui désirent vivre dans les communautés déjà établies,

...des politiques urbaines précises qui assureront le progrès des quartiers francophones et des services à la population, ...des politiques agricoles audacieuses qui favoriseront l'économie rurale des villages francophones.

En communication... des moyens de communication qui reflètent

(Suite p. 4)



## La FFHQ et sa position constitutionnelle

### Préambule

Le 3 juin 1979, la Fédération des francophones hors Québec adoptait des principes fondamentaux formant une position constitutionnelle définitive basée sur le rapport de son Comité politique : "Pour ne plus être... sans pays".

Etant donné l'importance vitale du débat constitutionnel et par souci d'alimenter l'intérêt de tous ceux qui sont intervenus dans le débat, la Fédération des francophones hors Québec a tenu à préciser sa position et à la faire connaître à la grandeur du pays.

### Historique

Le 26 février 1979, le Comité politique de la Fédération des francophones hors Québec publiait son rapport sous forme de projet de réforme constitutionnelle : "Pour ne plus être... sans pays". Suite à cette publication, une période de consultation nationale débutait pour aboutir le 21 avril 1979 à une Rencontre nationale au cours de laquelle furent présentées les positions des neuf provinces.

C'est ainsi que le 3 juin 1979 les membres de la F.F.H.Q. décidaient d'accepter les principes fondamentaux du rapport "Pour ne plus être... sans pays" ainsi que les additions apportées par la consultation démocratique et de les incorporer en un document formant la position officielle de la F.F.H.Q. sur la question de la réforme constitutionnelle.

Ainsi, ayant d'abord établi les faits en ce qui a trait à la problématique des francophones hors Québec par la publication de "Les Héritiers de Lord Durham", volume I (avril 1977); "Les Héritiers de Lord Durham", volume II (mai 1977); "Deux poids, deux mesures" (avril 1978), ayant aussi négocié, parfois en vain, des ententes administratives avec le gouvernement central, la F.F.H.Q. a procédé à l'élaboration du cadre politique dans lequel devra s'inscrire l'avenir des francophones hors Québec.

### Pourquoi une position constitutionnelle pour la F.F.H.Q.

Dans le contexte du débat actuel sur la réforme de la Constitution canadienne (l'Acte de l'Amérique du nord

britannique) il est important que la F.F.H.Q., porte-parole dans le domaine politique des francophones hors Québec, puisse participer au débat à partir d'une position globale, claire et précise.

Avec ce document, la

F.F.H.Q. met à la disposition des francophones hors Québec, des principes fondamentaux indispensables, dans toute nouvelle constitution canadienne, au bien-être de nos communautés. Egalement avec le

rapport du Comité politique : "Pour ne plus être... sans pays", les francophones hors Québec ont à leur disposition un instrument d'information, de discussion et de négociation visant d'une part la reconnaissance

officielle, dans les textes constitutionnels des droits des francophones hors Québec et d'autre part, l'élaboration dans nos communautés, d'une idéologie politique axée sur des projets concrets.

## Les grands principes fondamentaux

### Deux peuples fondateurs

Dans une nouvelle constitution, le principe des deux peuples fondateurs, français et anglais, devra être reconnu comme étant la base même de la fondation de la Confédération canadienne.

### Charte des droits fondamentaux

Les droits fondamentaux sont à la base même de notre société libre et démocratique. Il ne faut pas toutefois que la défense de ces droits fondamentaux, souvent très généraux, masque l'oppression discrète de collectivités défavorisées. Il faut donc, dans une nouvelle Constitution, une Charte des droits fondamentaux assez précise pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens, ainsi que leur droit collectif de réclamer le transfert de services au plan local ou la mise en place de structures administratives respectant le caractère propre de leur communauté.

De plus, la Charte des droits fondamentaux doit reconnaître, de façon absolument claire et dans des dispositions très complètes, les droits particuliers des autochtones, ce qui

résultera à une structure institutionnelle reflétant leur droit inaliénable d'exercer un contrôle sur les pouvoirs essentiels au développement de leurs communautés sur les plans social, économique et culturel.

### Charte des droits linguistiques

Il est proposé la reconnaissance officielle de la dualité canadienne par l'insertion, dans la Constitution, d'une Charte de droits linguistiques individuels et collectifs prenant tantôt le caractère d'instruments d'égalité et de promotion de l'individu souvent isolé et sans pouvoir politique, et tantôt le caractère d'instruments de promotion sociale pour les collectivités minoritaires de langue officielle.

### Tribunal administratif

Afin d'éviter des crises politiques et d'apporter un élément de sécurité indispensable aux communautés minoritaires, souvent sans ressources importantes, il est proposé d'instituer un système de tribunal administratif. Le mandat de ce tribunal pourrait être :

## et les institutions essentielles

déterminer les litiges relatifs à la Charte des droits linguistiques et à la Charte des droits fondamentaux; tenir des enquêtes sur toute la question linguistique; exercer l'ensemble des pouvoirs aujourd'hui dévolus au commissaire aux langues officielles et examiner des mesures spéciales prévues au chapitre des droits collectifs et réclamées par les citoyens dans l'exercice de leur pouvoir d'initiative.

### Une Chambre haute

Pour refléter concrètement la réalité canadienne à tous les niveaux décisionnels, il est proposé la transformation du Sénat en une Chambre haute représentative des dix provinces et sur une base paritaire des deux peuples fondateurs. Elus, les membres de cette Chambre haute jouiraient de vastes pouvoirs y compris un droit de veto suspensif sur tout projet de loi de la Chambre des Communes et la nomination des juges de la Cour Suprême du Canada et du tribunal administratif proposé plus haut; la Chambre haute devra ratifier la nomination des hauts-fonctionnaires (sous-

ministres, sous-ministres adjoints), des chefs et directeurs des agences gouvernementales et sociétés d'Etat, des ambassadeurs du Canada à l'étranger et de tous les juges nommés.

### Constitutions provinciales

Les membres de la F.F.H.Q. affirment que les Constitutions provinciales devront aussi offrir des garanties linguistiques et autres, reflétant la dualité culturelle du pays. Ces garanties devront trouver place à côté de dispositions relatives aux institutions politiques et aux principes fondamentaux devant être reconnus officiellement.

Les provinces devront aussi s'entendre sur le partage des pouvoirs avec le gouvernement fédéral afin d'éviter le dédoublement des pouvoirs.

Certaines communautés francophones hors Québec se proposent également d'ajouter à la Constitution canadienne et à leur Constitution provinciale des particularités touchant des droits déjà acquis à ces communautés.

### Modification à la Constitution

Pour tout amendement à la Constitution, il est proposé qu'une formule soit trouvée tenant compte de la dualité linguistique canadienne selon un contexte fédéral. C'est en respectant ce principe qu'une solution devra être formulée afin d'éviter qu'une modification de la Constitution canadienne ne soit que du ressort du Parlement fédéral.

### Conclusion

Sans l'implantation de ces principes fondamentaux dans une constitution canadienne, les francophones continueront d'être trahis et bafoués par des injustices de la part d'un partenaire devenu majoritaire et, avec qui ils avaient signé un Acte confédératif devant leur donner un pays commun.

C'est pour cela que la F.F.H.Q. a voulu, dans ce document, faire ressortir les principes fondamentaux indispensables et minima devant être inscrits dans la Constitution canadienne. Sans cela les francophones hors Québec seront encore une fois à la recherche... d'un pays.

### Suite de la page 3 "Et le développement..."

nos réalités et qui favorisent notre culture, c'est-à-dire à la Société Radio-Canada : des comités régionaux avec une juste part du pouvoir décisionnel sur la programmation, l'embauche et les projets d'avenir, ...un plus grand appui de la part du gouvernement fédéral aux journaux francophones hors Québec, ...une consolidation de la régionalisation française à l'Office national du film.

En éducation... des droits individuels et collectifs inscrits dans la Constitution et visant le contrôle des institutions scolaires par les communautés.

...au même chapitre que les subventions pour l'enseignement dans les langues officielles, des subventions pour promouvoir les programmes favorisant le développement social et économique des communautés francophones, ...des subventions pour

populariser l'histoire des Canadiens-Français et leurs réalités d'aujourd'hui tant pour les jeunes francophones que pour les anglophones.

En économie... un développement équilibré, qui vise à éliminer les grands problèmes écologiques et humains et dont une conséquence sera de réduire l'assimilation linguistique et culturelle des francophones hors Québec, surtout dans les milieux de travail.

## Et vous, que faites-vous?

La F.F.H.Q. vous a communiqué dans ce bulletin ses positions constitutionnelles et sa vision de la réalité de notre avenir en tant que francophones hors Québec. Si vous partagez cette vue d'ensemble et désirez voir s'accomplir les changements proposés, allez rencontrer les candidat(e)s à l'élection du 18 février dans votre circonscription. Pourquoi ne pas vérifier leur position sur l'avenir des francophones hors Québec. Demandez-leur quelles actions ils entreprendraient auprès de leur chef pour vous assurer un milieu de vie et de travail sain et francophone s'ils étaient élus.

N'oubliez pas que c'est un(e) d'eux(elles) qui parlera en votre nom pour les prochains quatre ans !

(1) Extrait d'un texte inédit de la F.F.H.Q. : "Tout à gagner, pas grand chose à perdre".